

2008/8694 - ADOPTION DES TARIFS AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN POUR L'ANNEE 2008 : DROITS D'ENTREES, ACTIVITES CULTURELLES, LOCATION D'ESPACES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En raison du caractère exceptionnel de l'exposition de l'œuvre de Keith Haring que présentera le Musée d'Art Contemporain de Lyon du 22 février au 29 juin 2008, une grille tarifaire d'entrées et d'animations autour de cette exposition est mise en place selon le tableau suivant :

ACTIVITE	DUREE	PRIX K. HARRING
Entrée plein tarif		8 €
Entrée tarif réduit		6 €
Entrée tarif famille 2 adultes + 2 enfants		10 €
Visite commentée groupe pédagogique (scolaire, enfants, adultes en difficulté)	1 h	35 €
	1 h 30	52,50 €
Visite commentée pour une classe de deux groupes	1 h	60 €
	1 h 30	90 €
Visite commentée groupe adultes (20 à 25 personnes)	1 h	60 €
	1 h 30	80 €
Atelier groupe jeunes	1 h	35 €
	1 h 30	52,50 €
Atelier individuel	1 h 30	5 €
VIC (Visite commentée pour les individuels, adultes ou enfants)	1h	3 €+ entrée TR
	1h30	4 €+ entrée TR

Activité événementielle Adultes ou enfants	1h30	4 €+ entrée TR
Tarif famille activités 2 VIC adultes et 2 Visites /ateliers pour enfants	1h30	15 €
Anniversaire visite + salle goûter	2h (1h + 1h)	50 €
Anniversaire visite seule 15 enfants maximum	1h	35 €
Visite privée et entrées Groupe en soirée	forfait	270 €

Pour les expositions de l'automne 2008, les tarifs reprendront leur niveau habituel, soit en tarif plein 5 euros et en tarif réduit 3 euros.

D'autre part, le Musée d'Art Contemporain souhaite, afin de s'aligner sur les tarifs pratiqués sur le marché pour ce type d'espace, augmenter le tarif de location comme suit :

Activité	Durée	Prix actuel	Prix à appliquer dorénavant
Location de la salle de conférence uniquement	½ journée (4h max)	200 €	300 €
	Journée (8h max)	400 €	600 €

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. Les tarifs appliqués au Musée d'art contemporain (droits d'entrées, activités culturelles, location d'espaces) pour l'année 2008, suivant le tableau ci-dessus, sont approuvés.
2. Les recettes seront imputées sur le budget du Musée d'Art Contemporain de Lyon, LC 21534.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN